

bulletin d'adhésion vP24



BULLETIN D'ADHÉSION

Réf : [BA-2025-001]

Entre :

JUNIOR CONSEIL UTT

Située 12, rue Marie Curie, CS 42060, 10004 Troyes CEDEX

Représentée par sa Présidente Ioana SACQUEPEE,

ci-après dénommée **JC-UTT**.

D'une part,

Et :

NOM :	Prénom :
Année de Promotion :	Spécialité :
N° de Téléphone :	Adresse e-mail :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

ci-après dénommé(e) l'**Étudiant**

D'autre part,

Il a été préalablement rappelé que JUNIOR CONSEIL UTT, association loi de 1901, a pour objet de compléter la formation théorique dispensée à l'Université de Technologie de Troyes, ci-après dénommée UTT, par des applications pratiques auprès d'entreprises à vocation pédagogique.

Elle met en œuvre l'ensemble de ses moyens pour proposer à ses adhérents des missions pratiques conformément à son objet social.

Dans le respect du contrat d'association, l'Étudiant a vocation à bénéficier de l'activité de JC-UTT. Il certifie avoir accès à un exemplaire des Statuts et du Règlement Intérieur de JC-UTT, atteste y adhérer et s'engage à s'y conformer. Ceux-ci peuvent être consultés librement au bureau de l'Association ou reçu par mail sur

simple demande auprès du Secrétaire général. Celui-ci est joignable par mail à l'adresse secretaire@jc-utt.fr. En complément des Statuts et du Règlement Intérieur, le présent Bulletin d'adhésion a pour objet de préciser les termes de la collaboration entre les parties signataires à la réalisation d'études et de missions que JC-UTT pourra confier à l'Étudiant au cours de sa scolarité.

Article 1 - OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT

Conformément au Règlement Intérieur de la Junior, l'Étudiant a pour obligation de fournir les documents nécessaires à la constitution et à la mise à jour de son dossier étudiant. Il atteste être étudiant de l'Université de Technologie de Troyes et s'engage à faire connaître à JC-UTT toute modification intervenant dans son cursus universitaire ou scolaire, ainsi que tout changement de coordonnées et informations pouvant faire évoluer son statut d'étudiant (adresse, téléphone, adresse e-mail, droits de sécurité sociale étudiante, etc.).

L'Étudiant s'engage à ne divulguer aucune information obtenue lors de sa collaboration avec JC-UTT à des tiers.

Article 2 - PARTICIPATIONS ÉVENTUELLE À DES MISSIONS PÉDAGOGIQUES

En sa qualité d'adhérent de JC-UTT, l'Étudiant peut être amené à participer à une ou plusieurs missions pédagogiques confiées par un client à JC-UTT dans le cadre du complément de formation consistant à l'application pratique des concepts théoriques dispensés à l'Étudiant par l'Université de Technologie de Troyes.

Cette participation pourra donner lieu au versement d'une rétribution. Dans ce cas, la rétribution fera l'objet de la remise d'un bulletin de versement. Ce document ne recouvrera en aucun cas le caractère de bulletin de salaire au titre d'un emploi salarié, mais il aura uniquement pour objet d'attester le versement des cotisations sociales dues conformément au statut spécifique des Junior-Entreprises.

Un Récapitulatif de Mission viendra définir les modalités d'intervention de l'Étudiant sur la mission confiée à JC-UTT.

Article 3 - PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies lors de l'inscription de l'Étudiant sont nécessaires à l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, également après la perte de la qualité de membre en tant qu'ancien membre. En application de la *loi 78-17 du 6 janvier 1978* modifiée et du *règlement européen n° 2016/679*, dit *Règlement général sur la Protection des Données* (RGPD), l'Étudiant bénéficie de droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité sur les informations le concernant. Pour exercer ces droits, il convient d'adresser une demande par mail au Secrétaire général de JC-UTT, joignable à l'adresse suivante : secretaire@jc-utt.fr.

Article 4 - DROIT À L'IMAGE

L'Étudiant autorise JC-UTT à le photographier et à utiliser ces photographies dans le cadre des activités de l'Association. Les activités susceptibles d'utiliser l'image de l'Étudiant sont la communication et le recrutement.

Conformément à la *loi du 18 mars 1803*, « toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation » L'Étudiant peut ainsi demander la non-publication ou la suppression de toute photographie sur laquelle il est identifiable.

Article 5 - PERTE DE LA QUALITÉ D'ADHÉRENT

En cas de non-respect par l'Étudiant des Statuts ou du Règlement Intérieur de JC-UTT, cette dernière se réserve le droit de prendre à son encontre des mesures prévues par son Règlement Intérieur ou ses Statuts pouvant aller jusqu'à l'exclusion d'un adhérent.

À tout moment, l'Étudiant peut mettre fin à son adhésion de sa propre initiative. Il tiendra le Secrétaire général de JC-UTT informé de sa décision dans un délai de 2 semaines. La cotisation éventuellement payée reste due.

Documents à fournir :

Pour l'adhésion d'un membre	● Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour) ● Justificatif d'inscription à l'UTT en cours de validité (Certificat de scolarité)
Pour l'adhésion d'un intervenant	● Tous les documents requis pour l'adhésion d'un membre ● N° de Sécurité Sociale (Carte Vitale ou Attestation) ● Relevé d'identité bancaire (RIB)

L'adhésion ne sera considérée comme effective qu'une fois tous les justificatifs fournis. Ces documents doivent être fournis en version numérique ou papier aux Ressources Humaines de l'Association (rh@jc-utt.fr).

Je soussigné _____ certifie avoir pris connaissance du contrat de l'association, j'accepte de m'y soumettre et de les respecter. Je certifie par la même occasion l'exactitude des informations que je transmets.

Document comportant 4 pages fait en double exemplaire à Troyes, le _____.



Pour l'**Étudiant**,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour **JUNIOR CONSEIL UTT**,

Président(e) de l'Association

Signature

Note :

Le Président de l'Association peut se faire représenter pour cette signature par le Trésorier ou tout autre membre disposant d'une délégation de signature (document préalablement réalisé)